

pour se rendre dans le Territoire du Yukon.

Prenez par exemple le district où je demeure et dans lequel il n'y a pas moins que huit ou dix milles sauvages stationnés à un jour de marche à peu près de la ville de Calgary. De temps à autre, on a déplacé les hommes de police de telle façon que si un soulèvement se produisait parmi les sauvages, la vie et la propriété seraient sacrifiées. Des capitaux très considérables ont été placés dans cette région surtout par des éleveurs, par de grands propriétaires de bestiaux qui ont compté absolument sur la protection de la gendarmerie pour assurer la police de cette contrée, mais sans qu'on ait tenu aucun compte de cette situation, nous constatons que ces hommes ont été transférés ailleurs à un moment où leur présence est grandement nécessaire.

Si la police stationnée dans la partie orientale des Territoires et dans celle où la population sauvage n'est pas aussi nombreuse, était envoyée ailleurs au lieu de prendre les hommes du district d'Alberta, on pourrait peut-être trouver sage la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement.

L'honorable M. PERLEY: Les hommes de police sont également enlevés de la partie orientale.

L'honorable M. LOUGHEED: Cela aggrave la situation encore plus que je ne le croyais, parce que je suis sous l'impression que tous les hommes stationnés dans le district où je demeure ont reçu ordre de se tenir prêts à partir en aucun temps pour le territoire du Yukon.

Je signale cela au ministre de la Justice afin qu'il connaisse l'état de choses dont je parle et qui crée un certain malaise dans cette région.

L'honorable M. MILLS: La population blanche à cet endroit est beaucoup plus nombreuse que les sauvages.

L'honorable M. LOUGHEED: Cela se peut, mais elle est dispersée, tandis que les sauvages ne le sont pas.

L'honorable M. MILLS: Elle n'est pas dispersée à Calgary.

L'honorable M. LOUGHEED: La population sauvage vit sur des réserves, et pourrait facilement s'organiser, et causer

beaucoup de dégâts dans le cas d'un soulèvement.

Mais pour en revenir à cette transaction du Yukon qui est maintenant devant nous, je dois exprimer ma désapprobation au sujet des énoncés faits dans le discours du Trône sur la nécessité qu'il y avait de faire ce contrat et de l'exécuter.

Maintenant, il me semble que le Gouvernement a violé les engagements qu'il avait pris pendant bien des années. Je constate que le parti libéral par ce contrat a violé presque toutes les professions de foi qu'il a faites lorsqu'il était dans l'opposition. En premier lieu on nous présente un contrat comportant l'abandon d'une quantité très considérable de terre du domaine public. On n'a pas fait du tout connaître ou pressentir au public que le Gouvernement désirait recevoir de la part des entrepreneurs des soumissions pour les travaux de cette voie ferrée.

Maintenant, le discours de mon honorable ami le ministre de la Justice a porté principalement sur le fait que l'urgence du cas avait empêché le Cabinet d'adopter cette ligne de conduite. Il est bien connu que, au moment où le ministre de l'Intérieur visita cette région, l'automne passé, cette question était à l'étude. On savait que de nombreuses demandes avaient été faites pour obtenir l'autorisation de construire un chemin de fer en suivant ou à peu près le même tracé. On n'ignorait pas du tout que le public exigeait que les capitaux nécessaires fussent fournis par quelqu'un, peu importe qui, pour couvrir les frais de construction d'un tel chemin, et personne ne connaissait mieux le courant du sentiment du pays dans ce sens que les ministres de la couronne.

Ceci arrivait l'année dernière, et cependant jusqu'à la veille ou à peu près de la réunion du Parlement, il ne nous est pas donné de trouver un mot indiquant qu'on ait fait la moindre démarche dans le but d'inviter les entrepreneurs à soumissionner pour obtenir l'adjudication de cette entreprise.

La première nouvelle que nous avons eue qu'un tel contrat avait été passé, fut la déclaration faite dans le discours que prononça à Montréal le ministre des Travaux publics, lorsqu'il étonna la population en donnant les grandes lignes du traité en question. Il ne m'est pas nécessaire de dire que le sentiment public, sans aucune